

P. 2-3 **Actualités**

- La Chambre d'agriculture accueille les présidents et directeurs PACA
- Commission agriculture durable du PNM
- La coopérative de Pégomas inaugure son espace professionnel
- Bulletin technique : inscrivez-vous!
- PAC
- Le projet d'UMT FIORIMED agréé

P. 4 - 5 **Le dossier du mois**

- Bilan des installations agricoles en 2014

P. 6-8 **Focus sur ...**

- Mimosa : au delà d'une culture emblématique
- CFE : ne vous laissez pas abuser
- Oléiculture : point technique de saison

P. 9 **Formations**

- Soins par les plantes
- Optimiser la qualité de la pulvérisation

P. 10 - 11 **Spécial Salon de l'agriculture**

- Palmarès du Concours général agricole
- La Chambre d'agriculture 06 au SIA

P. 12 **Agenda des élus**

- Intempéries de novembre 2014 : le conseil général s'engage
- Notre rubrique "bouts de fonciers"

L'édito du président

Je voudrais tout d'abord féliciter les lauréats au Concours général agricole de 2015. Comme chaque année, ils sont la vitrine de la qualité de notre agriculture départementale. Elle est le fruit d'années de travail auxquelles la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes est fière d'avoir parfois été associée.

Notre ambition est de maintenir une agriculture départementale de qualité, avec des volumes suffisants pour abonder la consommation locale.

Notre souhait n'est pas de réserver la qualité à un petit nombre de consommateurs, mais d'éduquer les jeunes à ses bienfaits, et de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. C'est le sens du projet RHD (Restauration Hors Domicile) que nous allons très prochainement concrétiser à la demande du Département et de la Métropole.

La Chambre d'agriculture travaille aussi avec l'enseignement et la recherche sur de nombreux projets d'expérimentation en partenariat avec l'INRA, l'Université de Nice-Sophia et le Lycée horticole d'Antibes.

Nous avons cherché à valoriser au maximum ce partenariat, et avons obtenu sa labellisation à travers l'Unité Mixte Technologique constituée avec l'INRA et le Lycée horticole.

Cette reconnaissance de notre travail commun va nous permettre de développer le premier pôle français Recherche-Expérimentation-Formation sur la santé des plantes !

Il est fort regrettable que cette dynamique avec nos partenaires territoriaux soit mise à mal par la décision brutale et sans concertation de l'Etat de ponctionner nos réserves. Elle va mettre en difficulté financière durablement notre institution et pénaliser fortement le développement de l'agriculture départementale.

C'est maintenant à l'Etat de trouver les moyens de compensation indispensables à la pérennité de notre Chambre d'agriculture.

Michel Dessus

La Chambre d'agriculture accueille les présidents et directeurs PACA



Pour leur réunion de directoire, les présidents et directeurs des Chambres d'agriculture de la région PACA se sont retrouvés à Nice pour travailler sur la mutualisation. C'est en effet un travail difficile, qui commence par une harmonisation des ressources administratives et une analyse des pratiques de chaque Chambre. Avant de «réformer», il est primordial de comprendre les spécificités de chaque département, dictées par les modèles agricoles, très divers dans la région.

Commission Agriculture Durable du Parc du Mercantour

La Commission agriculture durable du Parc du Mercantour, coprésidée par Michel Dessus pour la Chambre d'agriculture et Alain Brandeis, Directeur du Parc, a rassemblé de nombreux partenaires en vue d'échanger sur les enjeux agricoles du territoire. La problématique du loup a suscité de nombreux débats à partir de l'état des lieux dressé par les DDTM des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. Un groupe de travail pragmatique pour étudier les situations les plus critiques a été mis en place. De même, pour la réhabilitation et la construction de cabanes pastorales, un groupe va établir des priorités et programmer une campagne de sensibilisation des communes. Bien d'autres sujets ont été abordés (Programmes Agri Environnementaux Climatiques, prairies de fauche, marque Parc, livret de communication sur le pastoralisme...).

Les échanges animés et constructifs sont des signes forts pour la prise en compte de l'agriculture et du pastoralisme dans le Parc.



Elu référent : Michel Dessus

La coopérative agricole de Pégomas inaugure son espace professionnel

Pour l'inauguration de son espace professionnel, la Coopérative de Pégomas a organisé un véritable salon de démonstrateurs de matériels et d'acteurs agricoles, le jeudi 19 février 2015. Près de 300 visiteurs sont venus, la plupart professionnels des jardins et espaces verts. Sur son stand, la Chambre d'agriculture présentait les essais du CREAT en horticulture, ainsi que la réglementation sur les phytosanitaires.

Les conseillers maraîchers et horticoles de la Chambre d'agriculture se sont relayés tout au long de la journée et ont pu rencontrer des agriculteurs en demande de conseils sur les variétés et les calendriers de culture.

Un grand bravo à la coopérative de Pégomas pour son organisation!



2 - Terres d'Horizon - mars 2015



N'oubliez pas de vous inscrire pour recevoir le bulletin technique!

Pour communiquer davantage sur toutes les filières, la Chambre d'agriculture vous propose, tous les deux mois, de recevoir le bulletin technique sous format «mail». Dans une période où les financements sont réduits, ce format contribue à réduire les coûts, tout en conservant une information de qualité.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent recevoir le bulletin en format papier, **vous devez impérativement vous inscrire** (envoi gratuit) auprès de la Chambre d'agriculture.
Tél. : 04 93 18 45 00

PAC

Pour aider les éleveurs à comprendre les nouvelles modalités d'attribution des aides de la PAC, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec la DDTM, a programmé 11 formations à Nice et dans les vallées.

Pour Monique Bassoleil, responsable du service élevage de la Chambre d'agriculture, «ces rencontres sont essentielles car les éleveurs sont peu informés des nouveautés, les textes d'application n'ayant été publiés qu'à début mars. Si nous avions les grandes lignes des aides, nous n'étions pas en mesure de proposer des simulations avant ces réunions».

Retrouvez le dossier complet sur les aides de la PAC : www.ca06.fr dans la rubrique les aides agricoles.

Elu référent : Katia Bailet

L'UMT en résumé

- **UMT**
Unité Mixte Technologique
- **Projet**
financement sur 5 ans (2015-2020)
- **Financier** : Ministère de l'Enseignement et de la Recherche
- **Chef de projet**
Chambre d'agriculture 06 par délégation de l'Astredhor
- **Objectif général**
Réduction des pesticides par la mise en oeuvre de la PBI
- **Partenaires principaux**
 - Astredhor : porteur de projet
 - CA06 : coordinateur
 - INRA : partenaire scientifique
 - Lycée horticole d'Antibes : enseignement

Le projet d'UMT FIORIMED agréé

L'Institut horticole Astredhor a obtenu, le 4 mars 2015, l'agrément pour le projet FIORIMED. Le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique de l'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole) souligne que «*ce nouveau projet met le focus sur l'un des axes majeurs de développement et de viabilité de la filière horticole, à savoir la réduction des usages phytosanitaires*».

Pour Michel Dessus, *c'est une grande satisfaction. Je remercie les équipes de la Chambre d'agriculture et de l'INRA qui se sont investies dans le montage du projet.*

Cette décision démontre les compétences de la Chambre d'agriculture et de son centre d'expérimentation pour mener et coordonner des projets reconnus par les Pouvoirs publics. C'est aussi de riches interactions entre la recherche (avec l'INRA et INRIA¹), l'enseignement (avec le Lycée horticole) et la diffusion des techniques auprès des agriculteurs».

Pour mettre en oeuvre le pilotage de l'UMT, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes coordonne le projet et interagit avec une équipe d'une trentaine de personnes réparties dans les différentes structures partenaires. Un ingénieur de la Chambre d'agriculture, chargé de mission, est en charge de trouver des financeurs pour la mise en place des projets et de coordonner leur mise en oeuvre. Le point fort du projet est aussi un transfert de connaissances et de techniques applicables sur les autres filières, comme le maraîchage.

Quels projets dans l'UMT ?

L'UMT travaillera sur les cultures conduites sous serres : plantes en pots (géranium, cyclamen, rosiers...), fleurs coupées ornementales (gerberas, roses, renoncules, anémones...). Voici quelques exemples d'essais répartis sur l'ensemble des stations de l'Astredhor et de l'INRA :

- Essai de PBI sur cultures florales
- Etude de matériaux alternatifs, véritables niches écologiques qui permettent le déplacement des auxiliaires.
- Développement d'outils informatiques d'aide à la prise de décision
- Création d'outils innovants pour le conseil terrain : diagnostic parcellaire, suivi épidémiologique ...



" Ce projet renforce le positionnement de la station d'expérimentation de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes en zone méditerranéenne dans les études de réduction des pesticides. Notre nouvelle station d'expérimentation, prévue pour 2016, pourra répondre encore plus efficacement aux missions allouées dans le cadre de l'UMT, notamment sur la gestion climatique des serres et leurs impacts sur les bio-agresseurs".

Michel Dessus

S'installer dans les Alpes-Maritimes

L'année 2014 a été marquée par un ralentissement des installations et des cessations d'activités agricoles, comme le montre le graphique ci-dessous.

Cependant le profil des nouveaux installés ne change pas. Agés de 38 ans en moyenne, ces agriculteurs sont souvent des néo-ruraux, qui créent leur exploitation ex-nihilo, ou reprennent des fermes qui n'ont plus été exploitées depuis plusieurs années.

A l'image de l'agriculture départementale, très diversifiée, la "promotion 2014" présente une palette de produits agricoles incroyablement variée : on ne compte pas moins de 21 filières de production parmi les 45 nouvelles exploitations!

Ainsi peut-on mentionner, en plus de l'élevage classique

de brebis (viande ou fromage), la création d'élevages de bovins, d'ânes, de chèvres, de chiens, de volailles, ou encore de poissons. Du côté des cultures, les nouveaux installés ont choisi l'oléiculture, le mimosa, les plantes à parfum, le maraîchage, le fourrage ou la viticulture.

Notons qu'un tiers des nouveaux chefs d'exploitation sont des femmes.

La montagne : un territoire attractif pour les jeunes agriculteurs qui recherchent des exploitations financièrement abordables et des perspectives à long terme.

Pression foncière oblige, les nouveaux installés choisissent des zones de plus en plus éloignées du littoral pour y implanter leur exploitation. (carte ci-contre).

Les deux tiers des installations du département se font aujourd'hui en altitude, délaissant le littoral pour se consacrer aux activités rurales de montagne.

Pour la première fois, les Alpes-Maritimes enregistrent un nombre d'installations en élevage (26) plus important que les installations en cultures (18).

On observe une différence d'âge significative entre les nouveaux installés du littoral (38 ans en moyenne) et ceux de la haute montagne, bien plus jeunes (30 ans en moyenne).

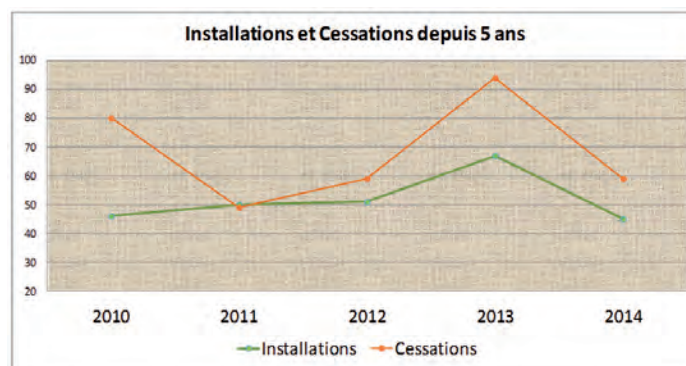
A partir du 1^{er} mars, deux nouvelles personnes pour vous accueillir

- Point Accueil Installation
Sarah Da Petitot 04 93 96 23 52
- Chambre d'agriculture/ODASEA
Sandrine Suissa 04 97 25 76 42

¹ d'après données CFE 06

Chiffres repères de l'installation en 2014

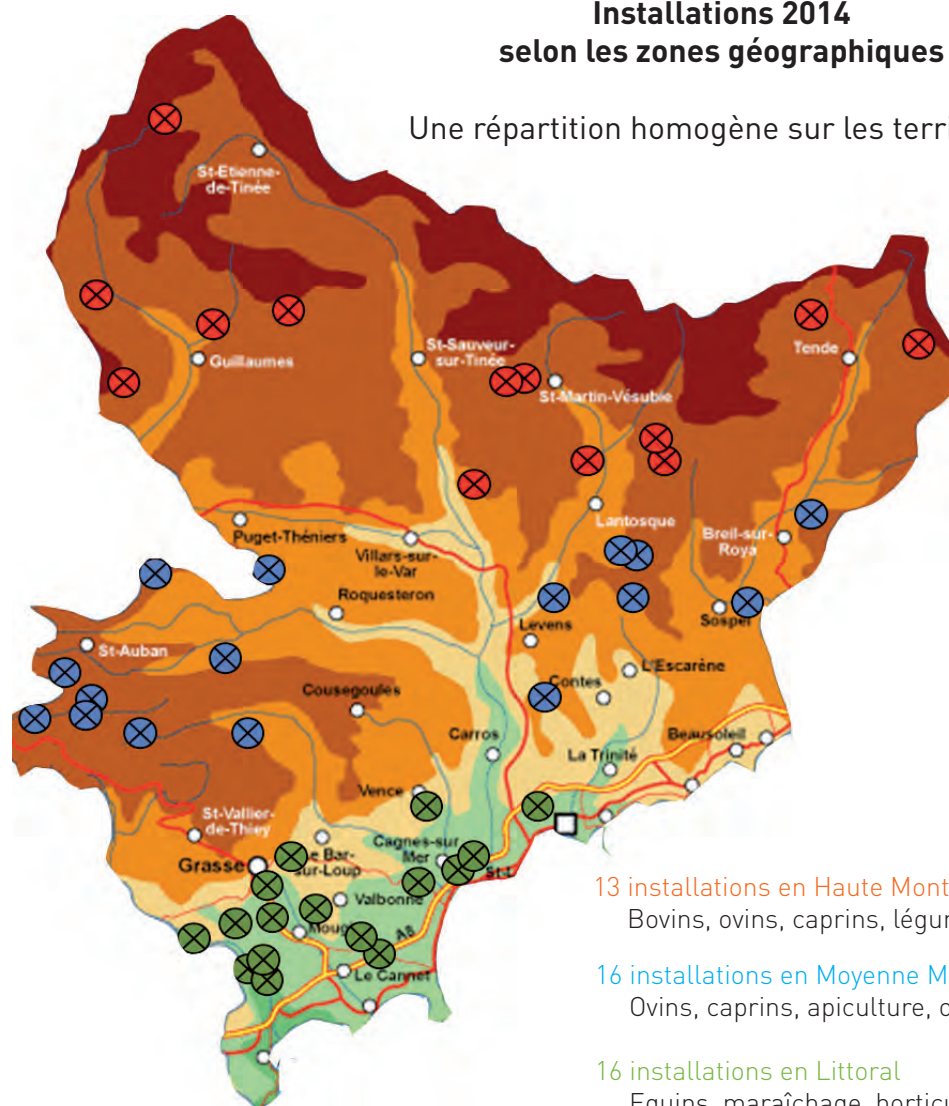
- 45 installations dont 8 DJA
- 36 % de femmes
- Age moyen : 38 ans



Le nombre d'installés avoisine les 40 par an depuis 2010, sans toutefois équilibrer les départs à la retraite.

Installations 2014 selon les zones géographiques

Une répartition homogène sur les territoires



13 installations en Haute Montagne
Bovins, ovins, caprins, légumes

16 installations en Moyenne Montagne
Ovins, caprins, apiculture, oléiculture

16 installations en Littoral
Equins, maraîchage, horticulture

ritimes : bilan¹ 2014 et perspectives 2015

Perspectives 2015

La Loi d'avenir agricole 2015 a prévu quelques modifications du parcours à l'**installation aidée** (installation en DJA*), applicables dès janvier 2015.

Les candidats à l'installation seront désormais accueillis par le **Point Accueil Installation**.

Ils devront, comme auparavant, réaliser leur **PPP** (Plan de Professionnalisation Personnalisé) pour consolider leurs acquis professionnels. La Chambre d'agriculture, qui a obtenu le renouvellement de sa labellisation, demeure Centre d'Elaboration des PPP pour les 3 prochaines années.

Les candidats devront déposer une **étude économique prévisionnelle** sur 5 ans, anciennement appelée PDE, et désormais dénommée le PE (**Plan d'Entreprise**).

De nouveaux montants pour la DJA

Les principales modifications du parcours porteront sur le montant de la DJA qui sera bonifié en fonction du projet. Bien que les modalités précises de bonification ne soient pas encore validées au jour de la rédaction de cet article, on en connaît les orientations principales, décidées en Comité Régional d'Installation et de Transmission.

Montants de base de la DJA selon la zone géographique

- En plaine : 11 000 euros
- En moyenne ou haute montagne : 22 500 euros

Ce montant de base sera bonifié de **15 %** supplémentaire par critère auquel répondra le projet d'installation, dans la limite de 4 critères maximum.

Liste des 6 critères arrêtés par la Région

- Projet d'installation hors cadre familial,
- Projet créateur de valeur ajoutée ou créateur d'emploi,
- Projet répondant à des normes de qualité agro-environnementale
- Projet s'inscrivant dans un contexte économique difficile
- Projet s'inscrivant dans un contexte structurel difficile (création d'entreprise, péri-urbain, etc)
- Projet s'inscrivant dans une démarche individuelle ou collective de progrès technique (suivi technique, formations, etc.)

Un versement en deux fois

Le versement de la DJA se fera à hauteur de 80% à l'installation et 20% en fin d'engagement (5^{ème} année).

Le contrôle systématique des engagements de la DJA s'effectuera en 3^{ème} et en 5^{ème} année d'installation.

Le Conseil général des Alpes-Maritimes devrait maintenir son principe de versement d'une « Bourse Complémentaire à l'Installation », qui s'additionnera à la DJA. Il doit prochainement se prononcer sur le montant de son aide.

*DJA= Dotation Jeunes Agriculteurs. Pour rappel, la DJA est une aide à la trésorerie destinée à financer la reprise ou la création d'une exploitation agricole, moyennant un ensemble de conditions à remplir avant installation et un ensemble d'engagements à satisfaire jusqu'à 5 ans après l'installation.



Jérôme Coche, responsable du dossier installation à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

“Les grandes orientations concernant le soutien aux installations agricoles se décident désormais à Marseille, au Comité Régional Installation Transmission.

Malgré l'éloignement géographique qui nous est imposé et le refus fait aux Chambres départementales d'assister au CRIT, nous restons mobilisés pour y faire entendre et accepter nos propositions.

Il est d'ailleurs heureux de constater que les critères de bonification de la DJA retenus par le CRIT sont largement issus des propositions de notre réseau et j'espère qu'à l'avenir, nous conserverons la confiance de La Région.

Bien que la DJA ne soit pas l'unique chemin pour une installation réussie, elle contribue à garantir la pérennité des jeunes exploitations, et c'est pourquoi je formule le souhait que les jeunes porteurs de projet se lancent dans l'aventure sans crainte.

Je peux les assurer du soutien de la Chambre d'agriculture mais aussi de nos partenaires locaux, comme le Conseil général ou les Communautés d'agglomération, dont on attend un réengagement financier et politique en direction des projets de création d'entreprise.

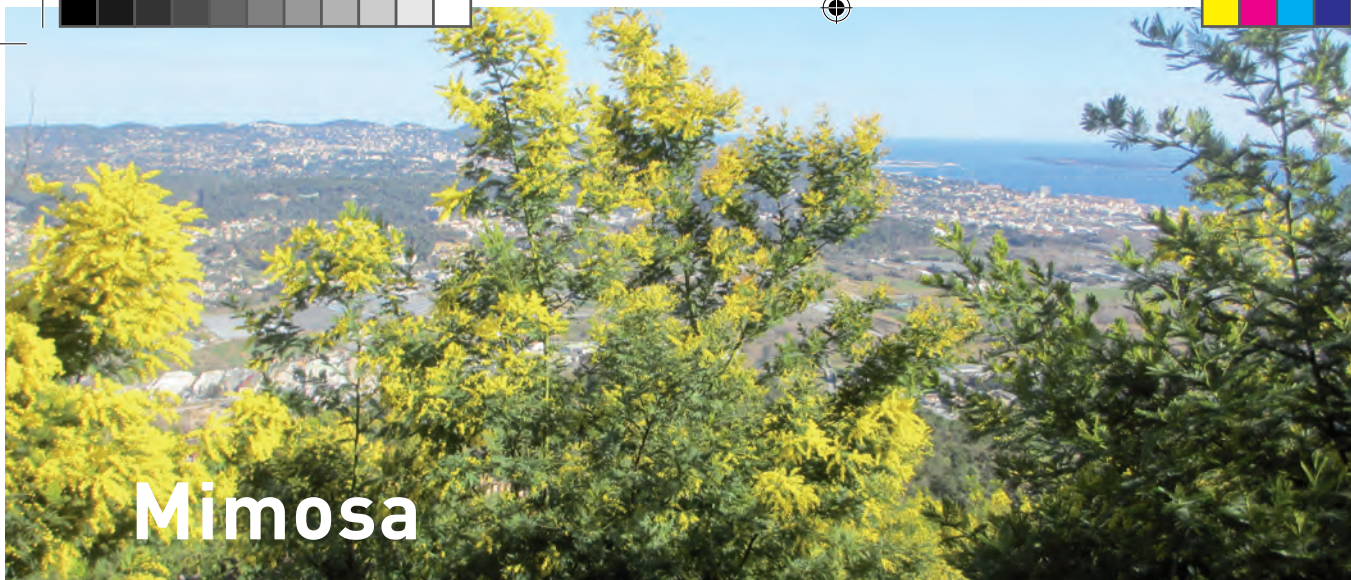
Il ne reste plus qu'à espérer que l'année 2015 sera aussi riche en création de projets que l'année 2014... voire plus ? ”

La loi d'avenir prévoit aussi

- Un développement des possibilités d'**installation progressive** (pour des projets qui atteignent la solidité économique au bout de 5 ans) pour les titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP) agricole ou niveau IV (BAC) des autres formations.
- La mise en place d'un «**contrat de couverture sociale pour l'installation en agriculture**» pour tous ceux qui sont engagés dans une préparation à l'installation mais qui n'ont pas, à certains moments de ce processus (par exemple pour un stage), de couverture sociale. Nous restons toutefois en attente des procédures d'application de ces deux mesures !

*Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la Ca 06 : Sandrine Suissa*

S - Terres d'Horizon - mars 2015



Au delà d'une culture emblématique

Le mimosa, importé d'Australie et introduit en Europe au milieu du 1⁹^{ème} siècle, a prospéré sur la Côte d'Azur en raison d'un climat favorable et d'un sol silicieux notamment à la Croix des Gardes et dans le massif du Tanneron.

Il s'est répandu à l'état sauvage dans toute la région, une nouvelle profession, les mimosistes le produisent et le multiplient sur les communes de Mandelieu, Pégomas ou la Roquette/Siagne.

Des marchés se développent alors vers la capitale, le nord du pays mais aussi à l'étranger. Le mimosa devient un des emblèmes de la Côte d'Azur.

Aujourd'hui on compte plus d'une vingtaine d'exploitations dans les Alpes-Maritimes. Selon Fabien Reynaud, producteur à Pégomas : *« il s'agit d'une production qui se développe encore ; en effet, depuis 5 ans plusieurs jeunes exploitants se sont installés. C'est un espoir pour cette filière qui, malgré des conditions de travail difficiles se maintient ».*

Les producteurs de mimosa participent au développement de l'économie de la vallée de la Siagne et jouent un rôle environnemental non négligeable. En effet, les parcelles de mimosa entretenues et la présence de pistes d'accès constituent de véritables pare-feu. Il est important par conséquent de maintenir cette activité.

Commercialisation

Les grossistes achètent 70% de la production, les fleuristes du département environ 15%. 10% des volumes sont achetés lors des fêtes du mimosa qui demeurent de grands événements touristiques hivernaux de la Côte d'Azur comme le Carnaval de Nice ou la Fête du citron à Menton.

La vente directe des particuliers est de l'ordre de 5%. La vente du e-commerce commence à se développer mais les ventes sont réalisées avec des produits dérivés. *« C'est une organisation qui demande du temps, pour de faibles volumes, en pleine saison. Par contre, la marge est plus élevée », explique Fabien Reynaud.*

« Il s'agit d'une filière qui fonctionne encore bien, les retombées médiatiques et économiques engendrées par l'ensemble des animations sont bonnes. D'autres communes comme celle de Neuilly (92), créent des événements en hiver en nous achetant plusieurs tonnes de branches de mimosa ».

Cependant il existe quelques problématiques, notamment les prix qui stagnent depuis près de 10 ans. Les vols organisés dans les exploitations de feuillages et de mimosa ne cessent d'augmenter. Les aléas climatiques et certains ravageurs qui rendent également la situation difficile.

« La saison 2014/2015 est une saison mi figue-mi raisin : le début de la saison doux et pluvieux a engendré des problèmes physiologiques et des volumes faibles de production.

Nous avons dû refuser ou diminuer la vente de fleurs sur la région parisienne, et par conséquent le chiffre d'affaire sera en baisse ».

Production

Les producteurs de mimosa possèdent en complément des parcelles de feuillages d'eucalyptus. Il s'agit d'une activité originale et traditionnelle dans les Alpes-Maritimes. Cependant, de nombreux ravageurs menacent le massif du Tanneron : il s'agit d'*Ophelimus*, d'un charançon et d'acariens. La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, en collaboration avec la FDGEDA, avec l'implication des producteurs, travaille sur un programme de recherche de la biologie de ces insectes. Dans un second temps, il s'agira, selon les résultats, de mettre en place chez les producteurs des méthodes de lutte biologique et de diffuser largement les observations.

Un programme ambitieux afin d'éviter la prolifération de ces ravageurs et de maintenir en l'état ce magnifique massif.



Registre des sociétés nouvellement constituées : Ne vous laissez pas abuser!

Plusieurs agriculteurs ont eu la surprise de recevoir un courrier, apparemment très officiel, les enjoignant d'envoyer un règlement allant de 190 € à plus de 300 € pour figurer au «Registre des sociétés nouvellement constituées» :

Attention ce courrier est une arnaque !!!

D'autre part, parmi les nombreux documents qui vous parviennent par courrier (factures, propositions commerciales) vous pouvez aussi recevoir un document tout à fait anodin s'apparentant à une demande de renseignements ou de vérification de coordonnées : derrière se cache en fait un contrat d'insertion payant dans un annuaire professionnel !

Nous vous conseillons la plus grande vigilance quant à ce genre de sollicitation.

Repérer et déjouer les courriers falacieux

- Lire attentivement tous les documents qui vous parviennent.
- Se méfier notamment des adresses d'entreprises situées à l'étranger (souvent en Belgique), des boîtes postales, et des enveloppes pré imprimées pour la réponse.
- **Ne rien signer et ne rien renvoyer.**
- Saisir également la Chambre d'agriculture pour l'inviter à envoyer des messages d'alerte à ses ressortissants.

Voici deux exemples de formulaires «arnaques» : malgré le logo européen et une présentation très administrative, ces formulaires ne sont pas des documents officiels. Ne le remplissez surtout pas et les sommes de 264 ou 195 euros ne sont pas dues. Il s'agit en fait d'offres publicitaires (non obligatoires). Cette indication est notifiée en tout petit au bas ou au dos du formulaire.

ENREGISTREMENT INTRACOMMUNAUTAIRE

PERIODE DE DECLARATION : NOVEMBRE 2014

Adresse du service au titre de la déclaration doit être déposée : EUR, Rond-Point Robert Schumann 6, 1040 Bruxelles

Le plus tard sous : 8 jours

Identification du destinataire

Informations Entreprise

Dénomination : Adresse : Activité : Vente par automates et autres commerces de détail hors magasins inventariables du marché n.c.s.

Forme Juridique : SIRET : APE/NAF : Exploitant agricole

TARIF

Montant : 264.00 Euros

TVA : Non applicable

EUR QUARTIER EUROPEEN
Rond-Point Robert Schuman 6
1040 Bruxelles
Belgique

info-siret

PUBLICITE POUR LES ENTREPRENEURS DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Expéditeur : Info-siret SAS PROLEX Service inscription CS 40702 75082 PARIS CEDEX 02

Destinataire : 0085 / kub 0003 MB4 2255 510 0025450 0085 R

Informations Entreprise

Dénomination Sociale : Date d'immatriculation : 10/2014

Forme Juridique : Exploitant agricole

Capital : Adresse du Siège : Administration : Date d'arrêt des comptes : 31/12/2014

Code APE/NAF : Activité :

TARIF

Période : 11/14 - 11/15

Montant TTC : 196,00 euros

PAIEMENT

Par chèque

Délai d'inscription : sous 8 jours

Info-siret Service inscription CS 40702 75082 PARIS CEDEX 02

La Chambre d'agriculture s'engage dans la confidentialité de ses bases de données et ne transmet en aucun cas vos coordonnées (sauf accord de votre part).

**Le CFE est ouvert de
8h30 à 12 h tous les jours,
sur rendez-vous.
04 93 18 45 02**

**Votre interlocutrice à la Ca06 :
Dominique Mortolini**

7 - Terres d'Horizon - mars 2015

Oléiculture : point technique de saison

Premiers résultats sur la chute physiologique des olives

Suite aux chutes importantes des fruits de la dernière campagne, la Chambre d'agriculture a mené une enquête auprès des producteurs et a procédé à des analyses de sols et foliaires.

Le retour des questionnaires a permis d'établir quelques premières pistes de réflexion. Les jeunes arbres ont mieux résisté à la chute physiologique des fruits du mois de juillet par rapport aux plus âgés.

La taille a un impact : en effet, les arbres anciens ayant une végétation limitée en hauteur ont mieux résisté à la chute des fruits que les arbres ayant un volume de branches et de feuilles important.

Les **analyses de sols**, effectuées par nos conseillers, ont permis de conclure que les fortes pluies de l'automne n'ont pas lessivé les éléments du sol (organiques et minéraux). Par conséquent, elles n'ont pas provoqué l'appauvrissement de ce dernier en éléments nutritifs pour une bonne alimentation de la végétation.

Le retour des résultats des premières analyses foliaires effectuées en janvier et février 2015 va permettre de détecter d'éventuelles carences. Elles sont en cours d'interprétation.

Il s'agit de réflexions. Le travail d'analyse et de recherche se poursuit actuellement avec les analyses foliaires afin de déterminer au mieux les causes de cette catastrophe pour les oléiculteurs.

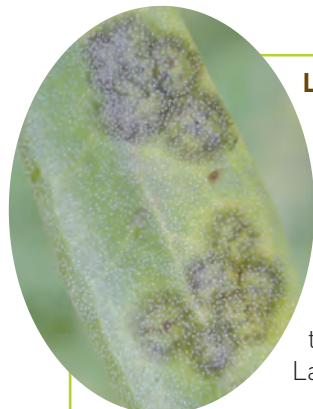
Concernant la fertilisation, nous vous recommandons de mettre en place, dès le mois de mars, des apports fractionnés en engrais et éléments fertilisants pour une meilleure assimilation par l'arbre.

Ne surtout pas faire un fort apport en une seule fois! Cela provoquerait des blocages et des antagonismes entre éléments nutritifs.

Economisons l'engrais en apportant uniquement les éléments en quantité nécessaire.

N'oubliez pas que les analyses foliaires permettent d'apporter les éléments strictement nécessaires.

Des bienfaits environnementaux et économiques!



Le cycloconium ou maladie de l'œil de paon : restez vigilants

Les conditions climatiques de l'automne et un hiver doux ont favorisé le développement du cycloconium.

Cette maladie fongique grave affecte les oliviers cultivés en s'attaquant aux feuilles. Les premiers symptômes visibles correspondent à des tâches circulaires de 2 à 10 mm de diamètre, sur la face supérieure de la feuille.

La couleur évolue du gris noirâtre vers le jaune ou vert clair. Il s'en suit une défoliation partielle voire totale de l'arbre selon le niveau de contamination.

La croissance et la fructification de l'olivier s'en trouvent fortement réduites.

Le principal champignon responsable est *FUSICLADIUM oléaginum*. Il est particulièrement présent en saison pluvieuse : un printemps humide provoquera un développement considérable de la maladie.

Les feuilles infectées resteront sur les branches et conserveront leur potentiel germinatif durant plusieurs mois.

Les périodes de traitement correspondent aux principales périodes de contamination, le printemps et l'automne.

Prévoir des traitements préventifs au cuivre et des traitements curatifs à base de krésoxim-méthyl.

Une bonne aération de l'arbre est une méthode alternative qui permettra un développement moins important du champignon.

Retrouvez nos informations techniques :
www.ca06.fr
rubrique production végétale/oléiculture
ainsi que sur notre prochaine bulletin technique (avril 2015)

Maud Damiens, conseillère oléicole à la CA06 étant absente pour congés maternité jusqu'en septembre, vous avez la possibilité de contacter le responsable du pôle Végétal, Serge Graverol (04 93 18 45 41 ou au 06 09 88 07 10), ou par mail : sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr.

Elu référent : Jean-Philippe Frère

une nouvelle
formation

Soins par les plantes : Acquérir ou mieux maîtriser les techniques de phytothérapie

La Chambre d'agriculture a organisé une nouvelle formation qui s'est déroulée sur deux journées (27 février et 24 mars). L'objectif de cette formation est de donner aux participants les clefs de base de l'utilisation des plantes pour mieux soigner les cultures. Elle peut intéresser les producteurs en agriculture biologique ou raisonnée qui s'interrogent sur les moyens de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'améliorer l'état général de leurs cultures.

Nos intervenants

Jean-François LIPHOUT est producteur de purins (fougère, ortie, consoude, prêle, sauge), de jus de consoude et d'extraits d'ails à Ajat en Dordogne. Il a utilisé ces extraits végétaux depuis 2000 sur une exploitation de production de plants horticoles et maraîchers. Aujourd'hui, il a arrêté ces activités pour se concentrer sur la production d'extraits végétaux. Les extraits ont permis, lorsqu'il était pépiniériste, de faire gagner en rusticité ses plants et de réduire le nombre de traitements phytosanitaires (fongicides et insecticides). Il est aujourd'hui actif dans la promotion de ces méthodes alternatives auprès des collectivités, des agriculteurs et des amateurs de tous domaines (horticulture, maraîchage, vigne...).

Jean-Luc PETIT est consultant et conseiller indépendant en agriculture biologique et en biodynamie. Il est également arboriculteur en agriculture biologique depuis 23 ans ; d'où sa spécialité dans ce domaine agricole. Il participe à de nombreuses formations en lien avec la phytothérapie en agriculture et collabore avec le GRAB (Groupe de recherche en Agriculture Biologique) pour l'expérimentation ainsi que la rédaction de documents techniques.

Fabrice Leroy, maraîcher en agriculture biologique depuis 5 ans à Villeneuve Loubet,

«C'est une formation très intéressante qui m'a montré que je pouvais mettre en pratique facilement la technique. J'utilisais la pratique mais pas assez régulièrement pour qu'elle soit efficace.»

Je remercie l'intervenant de nous avoir «livré» ses recettes secrètes ... c'est l'une des séquences qui m'a le plus intéressé.

J'aimerais vraiment qu'à l'issue de la formation, nous puissions constituer un groupe pour travailler ensemble la technique et approfondir nos connaissances en la matière».



Elu référent : Yann Vidal

Votre interlocuteur à la Ca 06 : Benjamin Nègre

Agriculture
Durable

Optimiser la qualité de la pulvérisation

Dans le cadre du plan Ecophyto et des réseaux de fermes DEPHY Plantes en pot et Oléiculture, la Chambre d'agriculture a organisé (le 15 janvier 2015) une journée technique sur la pulvérisation.

25 agriculteurs (maraîchers, horticulteurs, oléiculteurs, agrumiculteurs et viticulteurs) ont révisé les leviers maîtrise des techniques de pulvérisation.

Différents paramètres permettent d'optimiser les traitements : choix du produit, calcul des doses et des volumes, préparation de la bouillie, utilisation du matériel d'application et conditions optimales pour réaliser un traitement.

Des démonstrations sur 3 cultures différentes (salades, rosiers et oliviers) ont mis en évidence des solutions simples à mettre en œuvre et peu coûteuses pour diminuer les volumes de bouillie par hectare, tout en gagnant en efficacité du traitement.

Les participants sont repartis avec des papiers hydrosensibles pour vérifier la qualité de pulvérisation sur leurs exploitations.





Palmarès 2015 Alpes-Maritimes

Les producteurs des Alpes-Maritimes ont remporté 19 médailles au Concours général agricole 2015.

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes félicite les lauréats pour la qualité de leurs produits et leur contribution à valoriser, chaque année, l'agriculture de notre territoire.

Vins AOC Bellet



Jean Spizzo - Nice
Rouge 2013



Via Julia Augusta - Nicolas Cohendet - Nice
Rouge



Domaine de Toasc - Nice
Blanc 2014 (bio)

Miels

Jean-Louis Lautard - Le Tignet



Miel de montagne foncé



Miel polyfloral ambré et foncé



Miel de montagne clair



Miel polyfloral ambré et foncé



Miel de lavande, lavandin

François et Patricia Guérinot - Belvédère



Miel de lavande, lavandin

Catherine et Marc Lavoriero - Sospel



Miel de forêt et miellat divers foncé

Produits oléicoles

Guillaume Frère - Tourrettes Levens



Tapenade verte



Tapenade noire

Jean-Philippe Frère - «L'Oli d'Aqui» - Le Rouret



Pâte d'olive de Nice AOC



AOC Olives noires de Nice

Henri Derepas - EARL Champ Soleil - La Trinité



Huile d'olive de Nice AOC

Jacqueline Botot-Bellino - L'Escarène



AOC Olives noires de Nice

André Giauffret - l'olivieraie de la Sirole - Colomars



Spécialités salées à base d'olives



Tapenade verte



Tapenade noire



Les lauréats ont été reçus à la Maison de l'agriculture le lundi 2 mars 2015, en présence de Christian Estrosi, Président de la Métropole NCA, d'Eric Ciotti, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes et Michel Dessus, Président de la chambre d'agriculture.

Etre primé au Concours général, c'est une reconnaissance pour la qualité du produit, par un jury professionnel. Un produit médaillé permet de se démarquer et la notoriété du concours contribue à améliorer les ventes.

Concours huiles d'olive PACA 2015

Le jury, composé de personnalités issues du monde oléicole, gastronomique et littéraire, a récompensé, à l'Hôtel de Région, les meilleures huiles d'olive régionales parmi 40 moulins et domaines représentant 87 huiles d'olive différentes.

Henri Derepas (EARL Champ Soleil) a obtenu une médaille d'argent dans la catégorie «huile d'olive de France fruité mûr».





Spécial Salon de l'Agriculture

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes au SIA

Etre présent au Salon de l'agriculture, ce n'est pas rester sur le stand régional! c'est un moment privilégié pour rencontrer les partenaires. Ainsi, la Chambre d'agriculture a signé une convention avec ERDF sur leur stand (cf article ci-contre).

Michel Dessus et Xavier Worbe ont rencontré le directeur de Miimosa, la plateforme participative dédiée à l'agriculture (voir notre article dans notre précédent numéro) pour travailler sur la diffusion du concept. «C'est un moment privilégié, un contexte différent, voire plus convivial qui permet d'aborder les sujets autrement», explique Michel Dessus.

C'est aussi l'occasion de prendre le temps d'échanger sur l'espace de l'APCA, carrefour des rencontres nationales - et internationales - dans une ambiance très différente d'une réunion. Le sujet principal était comment maintenir le fonctionnement des Chambres d'agriculture après le ponctionnement du fonds de roulement par l'Etat.

Emmanuel Orso, arboriculteur à Mandelieu, ont participé le mercredi à la journée Bienvenue à la Ferme, aux côtés des producteurs de la région.

Notre conseillère en installation a également participé à la permanence sur l'installation organisée sur le stand de l'APCA. «Une occasion unique de rencontrer un public très différent et d'expliquer ce qu'est réellement le travail en agriculture», commente Estelle Pernot.

Etre au salon, c'est arpenter les allées, échanger, promouvoir nos produits, et avant tout montrer que l'agriculture azuréenne a toute sa place!



Convention de partenariat avec ERDF



de gauche à droite : Xavier Worbe, Directeur général de la CA06, René Xuereb, Directeur de ERDF 06, Mme Merlino Manzino, adjointe au Maire de Nice, Michel Dessus, Président de la Ca06 et Pascale Oddoart, chargée des relations clients ERDF

C'est au Salon de l'agriculture à Paris, le 23 janvier 2015 que Michel Dessus et René Xuereb, Directeur de ERDF des Alpes-Maritimes, ont signé une convention de partenariat dont l'objectif est de faciliter les relations entre ERDF et la CA 06 pour permettre aux exploitants d'accéder aisément aux services proposés par ERDF.

La convention se décline en 7 axes opérationnels

- la détection des sites où les activités agricoles peuvent exposer au risque électrique
- le raccordement des installations de production d'électricité à base d'énergies renouvelables
- l'information préalable des exploitants agricoles lors des coupures programmées pour travaux,
- la collaboration ERDF-Chambre d'agriculture lors d'événements climatiques importants
- des mesures de sécurité à observer lors de l'utilisation de groupes électrogènes
- l'amélioration de l'accès aux services du distributeur ERDF
- l'optimisation de l'élagage et la coupe des arbres menaçant de tomber sur les réseaux



Xavier Worbe, Directeur de la CA06 en compagnie de Florian Bonnier, Directeur de Miimosa



Michel Dessus et Jérôme Coche sur le stand de la Chambre régionale d'agriculture

Bataille de fleurs au Salon de l'agriculture

Le salon a eu aussi sa bataille de fleurs sur le stand de la région PACA. En effet, une palette de fleurs produites localement a rejoint le salon dès samedi matin et a été stockée en chambre froide jusqu'au dimanche. C'est toute une organisation pour conserver la fraîcheur des fleurs.

Alors que le logo « fleurs de France », créé par les horticulteurs, dévoilé en début de semaine au salon, Michel Dessus, Président de la Chambre d'agriculture et horticulteur, a voulu montrer au public parisien combien l'horticulture est ancrée dans le patrimoine du département.

Les exploitants des Alpes-Maritimes (Michel Dessus, Katia Bailet et Jérôme Coche), ont distribué des milliers de fleurs dimanche, sur le stand PACA : mimosa, lys, renoncule, gerbera, œillet ont exporté leurs couleurs azuréennes à Paris. La Chambre d'agriculture remercie les horticulteurs du MIN pour leur contribution en fourniture de fleurs.



Agenda des élus

Janvier

05 : vœux du Préfet
13 : bureau Ca06
20 : bureau CRA PACA M. Dessus - J. Coche

Février

10 : bureau CA06
17 : AG GDS 06 M. Dessus
18 : bureau CRA PACA M. Dessus - J. Coche

Mars

10 : bureau CA06
18 : bureau CRA Paca
19 : session PACA

Rubrique "bouts de foncier"

Maraîchage - Nice

Un propriétaire privé propose la mise à disposition d'un terrain en planches sur les collines de Bellet, non cultivé depuis une dizaine d'années, mais propice au maraîchage.

3000 m² exploitables environ. Vallon exposé sud. Présence d'un ancien réseau d'irrigation, de petits abris et d'un bâtiment de stockage. Modalités de location/de mise à disposition à définir.

Idéal agrandissement ou toute petite installation (cotisant solidaire, double actif)
Attention : Prévoir un travail important de remise en état des parcelles, de la voie d'accès et du système d'irrigation.

Contact : Sandrine Suissa : 04.97.25.76.42

Si vous êtes propriétaire de foncier disponible pour l'agriculture, contactez-nous pour diffuser gratuitement votre annonce sur notre site internet et sur le bulletin de la Chambre d'agriculture.

Intempéries de novembre 2014 : le Conseil général s'engage

A la demande des élus de la Chambre d'agriculture, suite aux dégâts provoqués par les inondations des 4 et 5 novembre 2014, le Conseil général des Alpes-Maritimes a décidé de mettre en œuvre des aides pour les agriculteurs concernés habitant les communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

La prise en charge des dégâts concerne

- 40% du montant des travaux de remise en état si les travaux sont réalisés par une entreprise (sur facture acquittée)
- 40% du coût de la main d'œuvre de l'exploitation pour les travaux de remise en état dans la limite de 200 heures maximum au taux horaire du SMIC (au 1er janvier 2015 montant : 9.61 € brut/heure).
- d'un cofinancement départemental de tout investissement, dans le cadre du règlement AIME

Ces dossiers sont à adresser au CG06 dans les meilleurs délais. La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes vous accompagne pour la constitution de votre dossier de demande de subvention.

Communes concernées

Andon, Aspremont, Berre-les-Alpes, Breil-sur-Roya, Le Broc, Cagnes-sur-mer, Cannes, Cantaron, Castagniers, Contes, l'Escarène, Eze, Levens, Lucéram, Nice, Peillon, Saint Laurent-du-Var, Tourrette-Levens, Utelle, Vallauris

*Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la Ca 06 : Philippe Perrot*

Marchés

- Le marché du **cours Salaya à Nice** propose deux places disponibles pour des horticulteurs «plantes en pot».
- Modalités et contact :
Michel Dessus - 06 83 12 76 02



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri,
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs



DAT Agri - gamme de dépôt à terme. Obligation minimale d'épargne d'une durée d'un mois, rémunérée à taux progressif garanti, qui varie selon le produit. Souscription minimale de 3 000 euros. Conditions des offres au contrat. Floriagri est un contrat d'assurance-vie assuré par Predica. Les dispositions complètes figurent dans la notice d'information. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de ces offres dans nos agences. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Predica, compagnie d'assurance de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances Entreprise régie par le code des assurances. SA au capital entièrement libéré de 960 745 065 euros. Siège social : 50/56 rue de la Procession 75015 Paris - RCS Paris : 334 028 123
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé Avenue Paul Arène - Les Négadis- 83300 DRAGUIGNAN. RCS DRAGUIGNAN 415 176 072. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005 753 et consultable sur www.orias.fr. © Img - Thinkstock - MAM COM6 - 02/14